

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – J. RUBIO – M. SIBILLE – G. SPIRHANZL – G. TETIN
E. CARLIER – F. DIAZ – L. PICHON – D. BONZY

EXCUSES : C. ORIOL (procuration V. CAZAUX) – L. GRATTAROLY (procuration L. PICHON) - JF SAIDI (procuration G. TETIN)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Joël BRAISAZ

Convocation du 22/09/2022

OBJET: ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATION DE POSTES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R2313-3 et L2313-1,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

M le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Afin de répondre aux besoins de la collectivité, le Maire propose :

A compter du 01 octobre 2022 et au regard des besoins de la filière administrative

La création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

A compter du 01 octobre 2022 et au regard des besoins et de l'organigramme des services techniques :

La création d'un poste:

- d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- d'adjoint technique territorial à temps complet

La suppression :

- de deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 31h
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 33h
- d'un poste d'agent de maîtrise technique principal à temps complet
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 19h

A compter du 01 octobre 2022 et au regard des besoins de la filière médico-sociale :

La création d'un poste :

- d'EJE à temps complet
- d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 28h
- d'ATSEM à temps complet

La suppression :

- d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet
- d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps non complet à 24h
- d'un poste d'EJE à temps non complet à 33h

A compter du 01 octobre 2022 et au regard des besoins de la filière animation :

La suppression :

- d'un poste d'adjoint d'animation temps non complet à 32h
- d'un poste d'adjoint d'animation à 7h35
- d'un poste d'adjoint d'animation à 33h
- d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet

Sur le rapport de M Le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour, 5 contre :

- **APPROUVE** les modifications proposées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.



Le Maire,
David RICHARD
Le 27 septembre 2022

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard,
- Contre : D. Bonzy, F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon,